



## Promouvoir le vélo, c'est une avancée sociale et des gains assurés !

Aujourd'hui, le vélo représente moins de 3% des modes de déplacement, et encore moins pour les trajets domicile-travail. Les bénéfices de ce transport doux par excellence sont pourtant nombreux, tant sur la santé et le bien-être de vos salariés qu'au niveau des coûts, du foncier et de l'image de votre entreprise. Découvrez plus précisément pourquoi et comment encourager l'utilisation de la bicyclette...

### Les chiffres qui en disent long

**25% :**

*Part des frais engagés pour l'achat ou l'entretien d'une flotte de vélos, y compris électriques, pouvant être déduite du montant de l'impôt sur les sociétés.*

**15% :**

*Gain approximatif de productivité résultant de l'amélioration de la santé des salariés liée à la pratique régulière du vélo.*

**Près de 50% :**

*Taux de diminution du nombre de jours d'arrêt maladie dans une entreprise norvégienne ayant offert un vélo à ses 610 collaborateurs. Frais de personnel économisés : 225 k€.*



### Quels avantages à la clé ?

#### □ Adoptez un dispositif incitatif... ou deux !

L'Etat français vous permet de verser une **indemnité kilométrique vélo (IKV)** aux salariés qui se rendent au travail à vélo. Votre entreprise sera **exonérée de charges sociales** sur sa participation à l'IKV jusqu'à **200 €/an par salarié**. Ce montant est identique pour les salariés et est exonéré d'impôt sur le revenu. Vous pouvez également mettre à disposition une flotte de vélos, les frais associés donnant droit à une **réduction de l'impôt sur les sociétés**.

#### □ Favorisez la bonne santé de vos salariés

Idéal pour pratiquer une activité physique modérée et régulière, le vélo diminue leur stress lié aux déplacements en voiture (bouchons, stationnement). Il leur offre, de plus, **une alternative face à l'augmentation des coûts du carburant**. Durant l'expérimentation réalisée sur l'IKV en France en 2014, le nombre de salariés ayant utilisé leur vélo pour se rendre au travail a été multiplié par deux.

#### □ Valorisez votre entreprise à plusieurs niveaux

En favorisant l'utilisation du vélo, vous pouvez libérer des places de stationnement pour vos visiteurs. En outre, vous **diminuez l'impact carbone et renforcez la dimension citoyenne** de votre structure.

## **QUELQUES CONSEILS**

### **Pour réussir la mise en place d'un IKV...**

#### **Fixer le montant de l'indemnité kilométrique vélo**

Fixé par décret à 25 cents/km, le montant de l'indemnité peut être supérieur mais ce surplus n'entraînera pas d'exonération de charges supplémentaires.

#### **Prévoir le cumul de l'IKV avec d'autres frais**

Si le salarié utilise différents modes de transports (ex: train), la distance prise en compte est la plus courte entre sa résidence habituelle ou le lieu de travail et la gare ou la station de transport collectif.

#### **Vérifier que la distance domicile-travail déclarée par les salariés correspond à la réalité**

Grâce à l'adresse postale et un calculateur d'itinéraires comme Vialsace, cette opération peut être effectuée facilement.

## **... ET/OU**

### **d'une flotte de vélos**

#### **Choisir les bons équipements**

Chaque vélo doit disposer d'un porte-bagage, d'un éclairage, d'un antivol résistant et éventuellement de sacoches et /ou d'un panier pour le transport de matériel.

#### **Simplifier la réservation**

Identifiés par des numéros, les vélos peuvent être réservés via un tableau disponible sur l'Intranet ou un espace d'affichage.

#### **Proposer une formation à la conduite en milieu urbain**

Celle-ci peut être dispensée par l'association des usagers de bicyclette de votre commune ou département.

#### **Déterminer les frais, amortissements et charges déductibles de l'impôt**

Acquisition des vélos, achat ou location d'équipements de sécurité, assurance contre le vol, entretien, construction, aménagement ou location d'une aire de stationnement ou d'un local dédié ...

**A D E M E**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

